

RÉUNION ORDINAIRE PUBLIQUE
du Conseil municipal de DIEPPE

le 24 octobre 2022

19 h 00

Hôtel de ville de Dieppe

ORDRE DU JOUR

- 1. Bienvenue et annonces par le maire**
- 2. Mot d'ouverture**
- 3. Appel à l'ordre**
- 4. Confirmation du quorum par le greffier**
- 5. Déclaration de conflit d'intérêts**
- 6. Adoption de l'ordre du jour**
- 7. Présentations, requêtes et pétitions**
 - 7.1. Demandes de renseignements des membres du conseil - Service régional de Codiac de la GRC**
- 8. Questions du public**
- 9. Adoption des procès-verbaux**
 - 9.1. Réunion ordinaire du conseil tenue le 11 octobre 2022**
- 10. Motions (mémoires) et nominations**
 - 10.1. Exécution des arrêtés**

- 10.1.1. Demande d'exemption - Arrêté Z-22 règlementant l'affichage commercial extérieur
- 10.2. Opérations
 - 10.2.1. Adjudication de marché - achat - châssis de camion à benne
 - 10.2.2. Adjudication de marché - achat - chargeuse sur pneus
- 10.3. Planification et développement
 - 10.3.1. Recommandation du CCU - Arrêté Z-10 (2021-5) - ch. Chartersville, av. Murray et rue Bouchard
- 11. Arrêtés municipaux
 - 11.1. Arrêté Z-10 (2021-5) modifiant l'Arrêté de zonage
 - 11.1.1. 1re lecture - TITRE
 - 11.1.2. 2e lecture - TITRE
- 12. Avis de motion
- 13. Demandes de renseignements et annonces des membres du conseil
- 14. Levée de la réunion

RÉSOLUTION
Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.1.1.
Titre: Demande d'exemption - Arrêté Z-22 règlementant l'affichage commercial extérieur
Date: le 24 octobre 2022

Que le conseil autorise l'Université de Moncton à procéder à de l'affichage commercial extérieur unilingue francophone jusqu'à nouvel ordre.

RÉSOLUTION
Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.1.
Titre: Adjudication de marché - achat - châssis de camion à benne
Date: le 24 octobre 2022

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat d'un châssis de camion à benne pour le Service des opérations à *Lounsbury Heavy Duty Truck Limited*, au coût de 179 520 \$ (plus TVH), conformément à sa proposition en date du 4 octobre 2022 et autorise que cette dépense soit prélevée sur les comptes suivants du budget de 2023:

65% du coût sur le compte no 3-3-20-12-7901 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement général – TP);

20% du coût sur le compte no 4-3-90-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - achat d'équipement – eau);

15% du coût sur le compte no 4-3-95-12-7901 (Budget d'immobilisation d'eau et d'égout - achat d'équipement – égout).

RÉSOLUTION
Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.2.2.
Titre: Adjudication de marché - achat - chargeuse sur pneus
Date: le 24 octobre 2022

Que le conseil adjuge le marché visant l'achat d'une chargeuse sur pneus avec équipement de déneigement pour le Service des opérations à *Brandt Tractor Limited*, au coût de 418 750 \$ (plus TVH), selon sa proposition en date du 4 octobre 2022 et autorise que cette dépense soit prélevée sur le compte suivant du budget de 2023 :

compte no 3-3-20-12-7901 (Budget d'immobilisation général - achat d'équipement général – TP)

RÉSOLUTION
Conseil municipal - Réunion ordinaire

No. du point: 10.3.1.
Titre: Recommandation du CCU - Arrêté Z-10 (2021-5) - ch. Chartersville, av. Murray et rue Bouchard
Date: le 24 octobre 2022

Que le conseil accepte la recommandation formulée le 19 octobre 2022 par le *Comité consultatif en matière d'urbanisme* visant une modification à la carte de zonage tel qu'énoncé dans l'Arrêté Z-10 (2021-5) relativement aux terrains portant les NIDs 70405436, 70616636 (portion) et 70656657.

Que le conseil procède à la première et la deuxième lectures de l'Arrêté Z-10 (2021-5).

ARRÊTÉ N° Z-10 (2021-5)

**ARRÊTÉ MODIFIANT L'ARRÊTÉ
DE ZONAGE DE LA VILLE DE DIEPPE**

En vertu des pouvoirs que lui confère la *Loi sur l'urbanisme*, L.N.-B. 2017, ch.19, le conseil municipal de Dieppe, édicte ce qui suit :

L'Arrêté de zonage de la Ville de Dieppe, soit l'Arrêté n° Z-10 (2021), édicté le 12 avril 2021 et déposé au bureau d'enregistrement du comté de Westmorland sous le n° 41173189 le 15 avril 2021, est modifié comme suit :

L'annexe A intitulée « *Carte de zonage de la Ville de Dieppe* » et mentionnée dans le corps de l'Arrêté de zonage est modifiée par la carte ci-jointe à titre d'annexe A-5.

Première lecture par son titre:

Deuxième lecture par son titre:

Lecture dans son intégralité:

Troisième lecture par son titre:

BY-LAW NO. Z-10 (2021-5)

**BY-LAW TO AMEND THE
CITY OF DIEPPE ZONING BY-LAW**

The Council of the City of Dieppe under the authority vested in it by the *Community Planning Act*, S.N.B. 2017, c.19, enacts as follows:

The *City of Dieppe Zoning By-Law*, being By-Law No. Z-10 (2021), enacted on the 12th day of April 2021 and filed in the Westmorland County Registry Office as Number 41173189 on April 15, 2021, is hereby amended as follows:

Schedule A entitled "*City of Dieppe Zoning Map*", whenever it is mentioned in the text of the Zoning By-Law is amended by the map hereto attached as Schedule A-5.

First Reading by Title:

Second Reading by Title:

Reading in its Entirety:

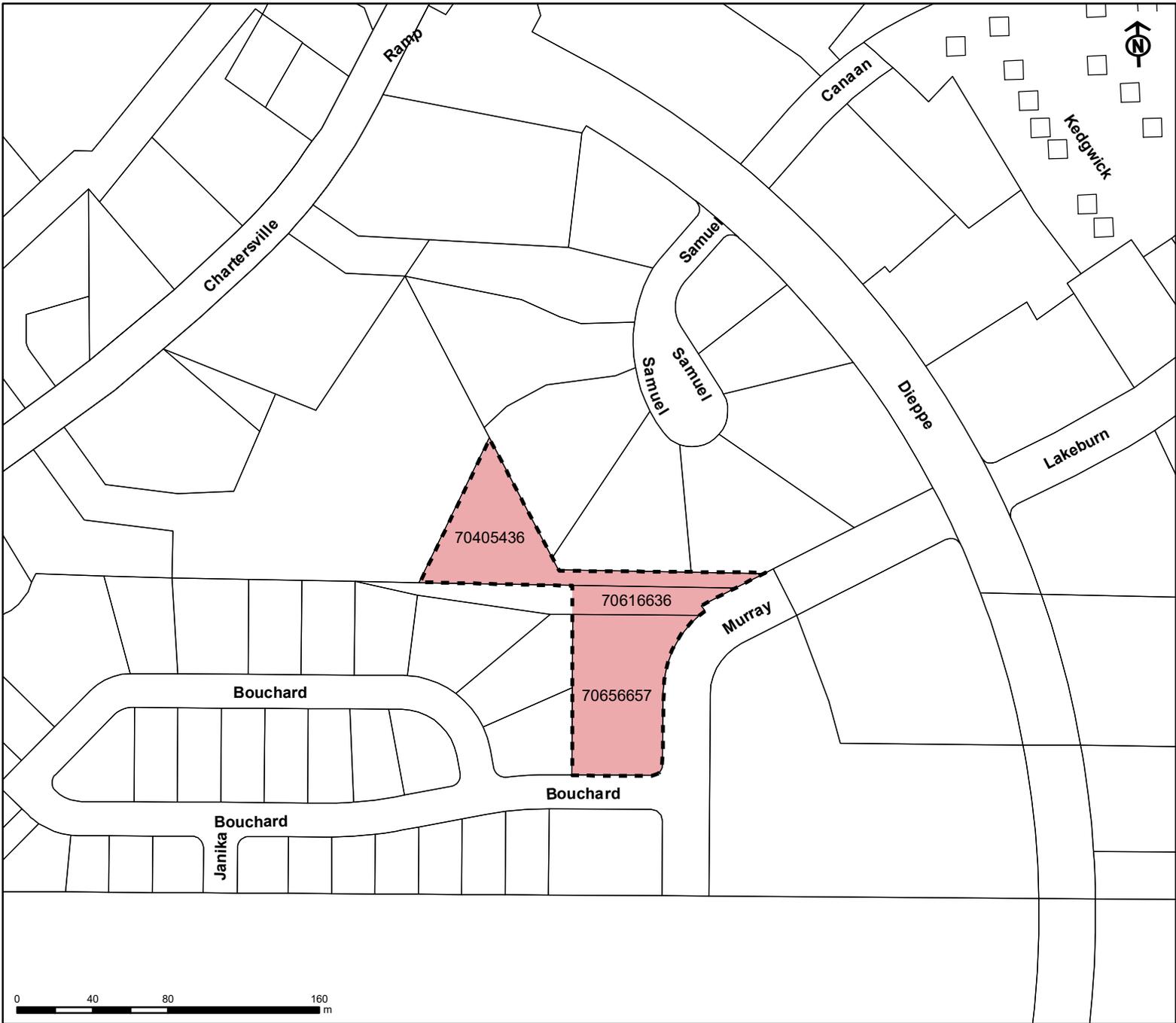
Third Reading by Title:

**Yvon Lapierre
Maire / Mayor**

**Marc Melanson
Greffier / Clerk**

NIDs / PIDs : 70405436, 70616636, 70656657
Propriétaire / Owner : Matthew Brown, Immeubles Perfection Realty Inc.
Municipalité / Municipality : Ville de / City of Dieppe
333, av. Acadie Ave.
Dieppe, NB E1A 1G9

Carte de zonage de la Ville de Dieppe City of Dieppe Zoning Map Annexe/Schedule A-5



Modification au zonage / Zoning Change

Modification au zonage de **CM** (Commerciale Mixte)
à **R4** (Résidentielle mixte à densité élevée).
Zone Change from **CM** (Commercial Mixed)
to **R4** (High density mixed residential).

CM → **R4**

Légende / Legend

- Changement de CM à R4
Change from CM to R4
- Zonage
Zoning